

**Interpellation concernant le préavis N° 30 de la législature 1996 – 2001  
relatif au plan partiel d'affectation zone verte « La Ballastière ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au début de l'année 1999, le conseil communal acceptait le préavis susmentionné relatif à la légalisation d'un périmètre de 21'192 m<sup>2</sup> dans le secteur de la ballastière cédé gratuitement par les CFF à la commune de Gland.

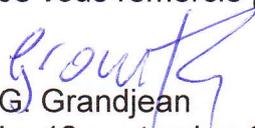
Le périmètre de cette zone verte comprend d'abord une aire protégée dont l'accès au public est limité. Celle-ci comprend l'étang où se reproduisent de nombreux batraciens. Sans le plan de gestion, comme il était prévu dans le règlement de cette zone, j'ai l'impression que la surface d'eau rétrécit chaque année et ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Le solde de cette surface (zone forestière) est un « fouilli » d'arbres et d'arbustes de peu de valeur. Le pourtour de cette aire, au-dessus du talus, devrait être une aire protégée accessible au public. Actuellement, elle est complètement recouverte de ronces.

Je trouve regrettable que cette décision du conseil n'est pas été suivi d'effets sur le terrain. Je ne me souviens personnellement pas que le conseil ait été informé des raisons qui ont bloqué cet aménagement.

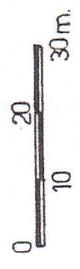
L'aménagement de cette portion tout de même conséquente du territoire offrirait la possibilité de promenades à la population dans un cadre naturel très agréable, peu éloigné du centre de la localité. Il me semble donc que ce dossier devrait être réactivé, ce d'autant plus que la parcelle se situe en limite du futur plan de quartier de la Combaz.

Par cette interpellation, je souhaite que la Municipalité renseigne le conseil communal sur les raisons qui font que la décision du conseil n'a pas été suivie d'effets sur le terrain.

Je vous remercie pour votre attention.

  
G. Grandjean  
Le 12 septembre 2013

# PLAN PARTIEL D'AFFECTIONATION ZONE VERTE "LA BALLASTIERE"



- périmètre du plan partiel d'affectation
- zone industrielle A
- périmètre de la zone verte (clôture)
- talus
- aire protégées, dont l'accès au public est limité (biotope)
- aire protégée accessible au public avec parcours d'observation sur terrain naturel
- parcours d'observation sur ponton aménagé
- aire forestière à titre indicatif (décision de l'OFEPF, sur constatation de nature, le 23.02.1989)
- aire de détente
- périmètre d'implantation pour petites constructions
- illustration (à titre indicatif)
- accès piétonnier
- passage piétonnier
- arborisation (à titre indicatif)

